

VOEU

CONCERNANT LES PROBLEMES

DES ETUDIANTS CALEDONIENS

HORS DU TERRITOIRE

TERRITOIRE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 92-01

DU 2 Octobre 1992

VOEU

concernant les problèmes des étudiants
calédoniens hors du Territoire

* * * * *

Le Comité Economique et Social du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, délibérant conformément à la loi n° 88.1028 du 9 Novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998,

Vu la délibération n° 122 du 8 Août 1990 modifiée, portant organisation et fonctionnement du Comité Economique et Social du Territoire,

Vu la saisine du Comité Economique et Social en date du 04 novembre 1991 concernant les problèmes des étudiants calédoniens hors du Territoire,

a adopté en sa séance plénière du 02 Octobre 1992 les dispositions dont la teneur suit:

le Comité Economique et Social, relevant :

* la spécificité des étudiants calédoniens liée à l'éloignement géographique du Territoire,

* le développement des filières d'enseignement supérieur sur le Territoire et le rôle essentiel de l'Université Française du Pacifique Sud en Nouvelle Calédonie dans le sens de cette évolution,

* l'effet néfaste sur la solidarité et les risques de ressentiment entre les étudiants résultant de la diversité des montants des aides accordées par les autorités publiques,

* le regain d'activités associatives des étudiants calédoniens en Métropole,

* le rôle de la " Mission Formation" auprès du Haut-Commissariat dans le cadre des modalités de suivi des étudiants calédoniens en Métropole,

* la mise en place d'un "observatoire des Ressources Cadres",

* le défaut de prévisions de leurs besoins en Ressources Cadres par une majorité d'entreprises, l'Etat, les Provinces, le Territoire et ses établissements publics,

* l'absence d'une politique d'insertion professionnelle spécifique des cadres intégrée dans une politique cohérente et concertée de l'emploi,

* l'ouverture prochaine de l'Institut Universitaire Territorial de Formation des Maîtres,

* l'action de l'Institution pour rapprocher les étudiants calédoniens hors du Territoire du monde socio-professionnel local,

Emet le vœu

d'une amélioration des conditions de formation et de vie des étudiants calédoniens hors du Territoire et d'une meilleure insertion professionnelle dans le tissu économique local, destinée à favoriser leur retour sur le Territoire.

Dans le sens de l'amélioration des conditions de Formation et de Vie des étudiants calédoniens,

* au niveau des conditions de départ et de vie,

le Comité Economique et Social recommande :

- l'amélioration de l'orientation des étudiants préalablement à leur départ, par une multiplication des sources et moyens de diffusion des informations recueillies sur les Universités, Instituts ou Ecoles en Métropole, notamment par les Provinces,

- le développement des filières d'études supérieures sur le Territoire, notamment par une meilleure adaptation aux réalités et objectifs fixés pour la création de l'Université Française du Pacifique Sud en Nouvelle-Calédonie,

- l'harmonisation du montant des aides accordées par les Provinces,

- la prise en compte plus grande du critère des débouchés professionnels par les étudiants dans le choix de leurs études.

* au niveau des modalités de suivi ,

le Comité Economique et Social appelle à :

- de fréquentes concertations entre les Associations d'Etudiants Calédoniens en Métropole,

- la poursuite des initiatives de la Mission Formation auprès du Haut-Commissariat pour réunir les Pouvoirs Publics et les étudiants calédoniens en Métropole autour de colloques annuels portant sur un thème précis,

- l'extension du système de "tutorat" pour les étudiants bénéficiant d'une aide publique et sur la base du volontariat pour les autres étudiants.

*** au niveau des débouchés professionnels,**

le Comité Economique et Social appelle à :

- la poursuite de l'évaluation et de l'analyse des ressources et besoins en cadres du Territoire par l'observatoire des Ressources Cadres,

- de meilleures définitions et prévisions par les Entreprises, l'Etat, les Provinces, le Territoire et les Etablissements Publics de leurs besoins en cadres,

- l'occupation au retour par des étudiants calédoniens des postes d'enseignants du secondaire,

- la publicité de la ventilation des postes d'enseignants du secondaire et de la Fonction Publique entre les Cadres d'Etats, Territoriaux et Contractuels.

Dans le sens de leur insertion professionnelle dans le tissu économique local,

le Comité Economique et Social souligne la nécessité de définir une politique spécifique d'insertion professionnelle des cadres et conséquemment celle d'une politique globale et cohérente de l'emploi suivant les compétences réciproques de chaque autorité.

Par ailleurs, le Comité Economique et Social informe de l'action de l'Institution destinée à effectuer une meilleure liaison entre les étudiants et le monde socio-professionnel au moyen :

1°) d'un recensement informatif des étudiants désireux d'effectuer des stages de formation durant leurs vacances universitaires et des entreprises souhaitant les accueillir,

2°) de la création d'une ligne budgétaire supplémentaire permettant l'emploi de stagiaires étudiants au sein du Comité Economique et Social même.

Dans le cadre de cette dernière action, le Comité Economique et Social souhaite que les Pouvoirs Publics et le secteur privé s'associent à l'Institution pour offrir aux étudiants calédoniens hors du Territoire la possibilité d'adapter leurs formations aux réalités économiques, sociales et culturelles

de la Nouvelle-Calédonie et ainsi favoriser leur retour
souhaité.

LE SECRETAIRE



Christiane AILLAUD

LE PRESIDENT



Jacques LEGUERE